

ESPACE CITOYENS

SCOLAIRE PÉRISCOLAIRE ACCUEIL DE LOISIRS SERVICE JEUNESSE RÉGIE UNIQUE

RENTÉE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2024 :

- > Nouvelle inscription et renouvellement dans les écoles publiques maternelles et élémentaires du village :
démarrage le 12 février 2024
- > Calcul du taux de participation : **du 1^{er} au 30 septembre 2024**



MARCOUSSIS EN LIGNE !

Afin d'améliorer davantage la relation entre les usager.ère.s et les services municipaux, l'«Espace Citoyens» vous est dédié.

Chacun.e peut y créer son espace personnel et gérer en ligne ses démarches administratives (factures, calcul de taux, inscription, renouvellement d'inscription, réservations...).

Cela évite l'usage de papier et permet de suivre au quotidien son dossier.

Un service supplémentaire pour vous faciliter les démarches.

Olivier THOMAS - Maire de Marcoussis

Toutes les démarches d'inscription, de renouvellement et de réservation sont dématérialisées et s'effectuent par le biais de l'Espace Citoyens.

Qui peut avoir un espace personnel ?

Tous les usager.ère.s des services municipaux peuvent bénéficier d'un accès à leur espace personnel.

Comment activer votre espace personnel ?

1 - Pour créer votre espace personnel il suffit de vous rendre sur le site www.marcoussis.fr et de cliquer sur l'onglet «**À tout âge**» puis «**Espace Citoyens**»



Lors de la création de votre espace, utilisez les menus déroulants surtout pour les adresses et pensez à bien conserver votre identifiant et votre mot de passe pour toute utilisation future.

2 - Il faut alors créer son espace en indiquant son identité **ainsi que celle de son entourage.**

Une fois cette démarche effectuée, **vous recevrez un lien sur lequel vous devez cliquer pour activer votre Espace Citoyens.**

3 - Après confirmation de nos services par mail, vous accéderez à votre espace privé et sécurisé où vous trouverez plusieurs icônes d'informations.

DERNIÈRES DEMANDES et ÉCHANGES À LIRE

Permet de consulter l'historique de vos demandes et des messages envoyés par la commune.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Une fois téléchargés et sauvegardés sur l'espace de stockage, vos documents sont disponibles à tout moment.

MES FACTURES

Propose la consultation des factures à régler, celles déjà payées, les archives de l'année ainsi que le paiement en ligne.

MON TABLEAU DE BORD



Dernières demandes



Echanges à lire



Mes factures



Pièces justificatives



Coordonnées



Edition de documents

MA FAMILLE



Mes réservations



Mes inscriptions



Signaler une absence



Autres démarches

MES RÉSERVATIONS

Permet de réserver ou de modifier vos réservations si votre demande intervient dans les délais (cf Foire aux questions).

Au-delà de ces délais, plus aucun ajout ou suppression ne sera possible sur l'**Espace Citoyens**. Il faudra contacter directement le service pour toute modification.

Cet onglet ne concerne pas le service jeunesse où l'inscription est à l'année.

À FAIRE TOUS LES ANS MES INSCRIPTIONS/RÉINSCRIPTIONS

Vous devez obligatoirement INSCRIRE votre enfant ou renouveler son inscription en complétant les dossiers administratifs pour les activités suivantes :

scolaire/périscolaire, accueil de loisirs/service jeunesse.

Votre enfant ne pourra pas être accueilli si vous n'avez pas rempli ou renouvelé les dossiers administratifs concernés.

En cas de difficultés vous pouvez contacter l'accueil de la mairie au 01 64 49 64 00 ou venir lors des permanences.

Attention l'ajout des pièces justificatives ne valide pas obligatoirement votre dossier.

Comment s'inscrire ou renouveler son inscription ?

ATTENTION : l'inscription Scolaire/Périscolaire/Accueil de loisirs et service jeunesse sont deux démarches différentes.

Pièces demandées pour les dossiers administratifs de toutes inscriptions

Livret de famille • fiche sanitaire à télécharger au préalable sur le site du village et **qui doit être renouvelée tous les ans** (ne pas réutiliser celle de l'année précédente) et remplie dans son intégralité • **pages des vaccinations du carnet de santé** (**notez le nom et prénom de l'enfant sur chaque page**) pour une réinscription ou **attestation du médecin** (télécharger le modèle) pour une première inscription à Marcoussis • **photo • certificat de radiation** (**uniquement pour une première inscription scolaire**).

Ces pièces devront être scannées **une par une** et intégrées dans le dossier selon la marche à suivre. **Pour les parents divorcés, séparés**, merci de joindre **obligatoirement** un justificatif de garde (jugement, courrier avocat, attestation sur l'honneur à télécharger) et un calendrier indiquant les semaines parent 1 /parent 2 à l'adresse regieunique@marcoussis.fr pour toute l'année scolaire car la facturation peut être séparée.

En cas de changement (naissance, nouveaux vaccins...) ne pas réutiliser les pièces de l'année précédente.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES/PÉRISCOLAIRES (Accueil du matin et du soir, temps du midi, études dirigées).

➤ **Nouvelle inscription dans les écoles publiques du village (maternelle/élémentaire)** : un dossier administratif (scolaire et périscolaire) est à constituer **par enfant**. Le dossier est valable pour une année scolaire et doit être renouvelé tous les ans. Le service scolaire traitera alors le dossier et vous contactera pour vous indiquer l'école qui relève de votre secteur scolaire (l'école dépend de l'adresse du domicile) ainsi que les modalités concernant l'accueil de votre enfant. Ce dossier est ensuite directement transmis à l'école ainsi qu'aux référent.e.s des accueils périscolaires/études dirigées.

➤ **Renouvellement d'inscription (cas où l'enfant était déjà scolarisé l'année passée dans les écoles publiques du village)** : un dossier administratif (scolaire et périscolaire) est à constituer **par enfant**. Le dossier est valable pour une année scolaire.

INSCRIPTIONS ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDIS/VACANCES SCOLAIRES

➤ **Première inscription** : un dossier administratif (Accueil de loisirs) est à constituer par enfant. Le dossier est valable pour une année scolaire.

➤ **Renouvellement d'inscription (cas où l'enfant était déjà inscrit l'année passée)** : un dossier administratif (Accueil de loisirs) est à constituer par enfant. Le dossier est valable pour une année scolaire.

- **N'oubliez pas de sauvegarder dans votre «Espace de stockage» de l'Espace Citoyens lesdites pièces pour ne pas avoir à les enregistrer à nouveau.**
- **Pensez à aller vérifier sur votre espace personnel vos adresses, n° de tél et mail et les modifier le cas échéant.**

Comment faire une réservation ?

LES RÉSERVATIONS AUX ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET/OU À L'ACCUEIL DE LOISIRS :

En cliquant sur l'icône «**Mes réservations**», vous accédez au calendrier annuel permettant de cocher ou de décocher les jours de réservation souhaités (accueils périscolaires du matin, du midi ou du soir, études dirigées).

L'accès aux réservations n'est possible qu'une fois le dossier administratif effectué.

Précision : à dater du 1^{er} octobre 2022, pour l'année scolaire 2022- 2023, des pénalités seront appliquées pour toute réservation non effectuée dans les délais (cf Foire aux questions). De même, toute réservation non modifiée est dûe.

Comment payer mes factures ?

Plus de papier ! Plus d'archivage ! Chaque mois votre facture est disponible dans votre espace personnel. C'est simple et gratuit !

Pour l'ensemble des facturations des différentes activités municipales, le prélèvement bancaire est le moyen de paiement privilégié. Le paiement en ligne reste possible également en cliquant sur l'onglet «**Mes factures**». Un mandat de prélèvement SEPA est disponible sur l'espace famille du site www.marcoussis.fr. Ce mandat est à déposer à l'accueil de la mairie avec votre relevé d'identité bancaire.

Comment est calculé mon taux de participation et comment connaître les tarifs ?

Les tarifs dépendent du taux de participation de votre foyer. Le taux de participation est calculé par la régie unique. Pour ce faire, vous devez chaque année en septembre fournir votre avis d'imposition, votre attestation de paiement CAF et un justificatif de domicile de moins de trois mois. Cette démarche est à faire en ligne dans votre espace personnel en cliquant dans «**Mes inscriptions**» puis «**Calcul tarifs taux de participation**».

Si vous n'avez pas complété votre dossier **le 30 septembre de l'année**, le tarif maximum vous sera appliqué. Aucune rétroactivité ne pourra être accordée.

CONTACTS

Les nouveaux.elles usager.ère.s peuvent contacter les services municipaux par téléphone ou par mail.

- Pour toutes précisions concernant les inscriptions scolaires **01 64 49 64 00 -**

accueil.marcoussis@wanadoo.fr

- Pour toutes précisions concernant les inscriptions à l'accueil de loisirs, ainsi que pour toutes questions concernant les réservations accueils de loisirs/périscolaire **01 64 49 82 17 - alsh@marcoussis.fr**

- Pour toutes précisions concernant les inscriptions au service jeunesse **01 64 49 98 77 -**

jeunesse@marcoussis.fr

- Pour toutes précisions concernant le paiement des factures/taux de participation/tarifs

01 64 49 64 05 - regieunique@marcoussis.fr

FOIRE AUX QUESTIONS

Comment puis-je remplacer une pièce du dossier par une autre en cours d'année ?

Une fois le dossier validé, il est impossible de le modifier via l'**Espace Citoyens**.

Pour tout ajout ou modification des pièces vous pouvez :

- Les envoyer par mail au service concerné.
- Les déposer à l'accueil de la mairie.

Comment inscrire les personnes du foyer et un contact dans l'**Espace Citoyens** ?

Pour ajouter des personnes au sein du foyer ou un contact, cliquez sur «**Entourage**» puis sur «**Ajouter à mon entourage**».

Peut-on faire les réservations depuis un téléphone portable ?

Il est possible de faire les réservations depuis un téléphone, mais uniquement lorsque celui-ci est en mode paysage et ne pas oublier d'aller jusqu'à la validation.

Dois-je faire une réservation pour mes enfants à l'accueil périscolaire du soir s'ils sont inscrits à l'étude et que je les récupère après 18h ?

Non. La réservation à l'étude inclut une réservation au périscolaire du soir de 18h à 18h30 (sans surcoût).

Comment faire les réservations et les annulations ?

Cliquez sur la rubrique :



Sélectionnez ensuite l'activité que vous souhaitez réserver ou modifier pour votre enfant :

MES RESERVATIONS				
	Celine	Accueil de Loisirs Journée Entière - Petites Vacances	Accueil de Loisirs	du 01/09/2023 au 06/07/2024 
	Celine	Accueil de loisirs mercredi (Repas + Après midi)	Accueil de Loisirs	du 01/09/2023 au 06/07/2024 
	Celine	Ateliers Découvertes Mercredi Matin	Accueil de Loisirs	du 01/09/2023 au 06/07/2024 

Sélectionnez les dates que vous souhaitez :



Vous pouvez appliquer une périodicité en cliquant directement sur cet icône. Si l'enfant participe toute l'année à une activité, cliquez sur «tout cocher» puis appliquer une périodicité

Vous pouvez appliquer ce calendrier à vos autres enfants en cochant cette case

Une fois les dates choisies, vous devez valider votre demande.
Vos réservations sont faites.

Quels sont les délais de réservation et d'annulation ?

Il est possible de	Réserver	Annuler	Réserver hors délais	Annuler hors délais
La garderie du matin	1 jour avant	1 jour avant	Oui par mail, mais une pénalité financière est appliquée	Oui par mail mais la prestation vous sera tout de même facturée sauf pour raison médicale.
Le temps du midi (repas)	8 jours avant	8 jours avant		
La garderie du soir	2 jours avant	2 jours avant		
L'étude	2 jours avant	2 jours avant		
L'accueil de loisirs du mercredi	8 jours avant	8 jours avant		
L'accueil de loisirs pendant les petites vacances scolaire	Suivre l'échéancier des dates butoirs qui est en ligne sur le site du village	15 jours avant le début des vacances pour l'intégralité de la période des petites vacances		
L'accueil de loisirs pendant les grandes vacances scolaire	Suivre l'échéancier des dates butoirs qui est en ligne sur le site du village	1 mois avant le début des vacances pour l'intégralité de la période des grandes vacances		

RENTRÉE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2024 :

> Nouvelle inscription et renouvellement dans les écoles publiques du village (maternelle / élémentaire) : **démarrage le 12 février 2024.**

> Calcul du taux de participation : **du 1^{er} au 30 septembre 2024.**

Pour aider les familles à effectuer les démarches d'inscriptions ou de réservations, des permanences sont organisées en mairie **le jeudi après-midi du 29 février au 4 juillet hors vacances scolaires, sur rendez-vous uniquement.**

Le CCAS Ambroise-Croizat vous accompagne également lors de ses permanences **du lundi après-midi** sur les démarches administratives en ligne, **sur rendez-vous au 01 69 01 22 25.**

ATTENTION : Les parent.e.s doivent avoir créé leur compte dans l'Espace Citoyens avant de venir aux permanences avec leurs identifiants, à défaut de quoi il ne sera pas possible de leur en montrer le fonctionnement. Notez bien vos identifiants et mot de passe et venez avec lors des permanences.